



Versailles, le 31 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Période hivernale 2017-2018

Dispositif de mise à l'abri des personnes les plus vulnérables pendant la période hivernale

Tout au long de l'année, l'État, dans le département des Yvelines, est en ordre de marche pour rendre opérationnelles les capacités d'hébergement destinées aux personnes en difficulté et héberge ainsi, chaque jour, près de **6 000** personnes.

Cette mobilisation est renforcée à l'entrée de l'hiver.

Le dispositif hivernal 2017-2018

À compter du 1^{er} novembre 2017, et jusqu'au 31 mars 2018, l'État, en lien avec les collectivités locales et ses nombreux partenaires **augmente les moyens humains et financiers, consacrés à la prise en charge des personnes sans-abri.**

Dans le département des Yvelines, en plus d'un renforcement des accueils de jour, du numéro d'appel 115 et des maraudes, un certain nombre de places supplémentaires sont identifiées, soit tout au long de l'hiver, soit en renfort ponctuel en cas de situation climatique aggravée.

À ce jour, ce sont plus de **240** places supplémentaires qui sont identifiées dans le département des Yvelines pendant la période hivernale. Cet effort est rendu possible par la mobilisation des associations du secteur.

L'hébergement, c'est aussi l'accompagnement des plus démunis

Par ailleurs, de nombreuses actions sont également mises en place pour héberger mais aussi accompagner les plus démunis.

Des maraudes supplémentaires et des équipes de bénévoles renforceront le dispositif en fonction du nombre de signalements et des températures ressenties.

Ainsi, l'État amplifie son dispositif à l'approche de l'hiver.



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22

pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78